

O.B/
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

5eme
383
N° 027 / PRG / 85

---  R D O N N A N C E ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance N°009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant les Lois et Règlements en vigueur au 3 Avril 1984 ;

VU l'Ordonnance N°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

---  R D O N N E ---

ARTICLE 12 / - L'étudiant (e) Fodé ALSÉNY SYLLA

Diplômé (e) de UNIVERSITES ETRANGERES

Option Techn. CH. du B.

Promotion

Session

est nommé (e) dans le cadre unique de l'Industrie, des Transports, des Travaux Publics, des Postes et Télécommunications, de la Météorologie et de la Statistique

et classé (e) dans le corps des Ingénieurs

Hierarchie "B" en qualité d'Ingénieur Stagiaire

(Indice 704) pour compter du 1er JANVIER 1984.

ARTICLE 17 / - La Dépense est imputable au Budget National de Développement - Exercice 1985.

ARTICLE 18 / - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.-

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

CONAKRY, le 26 JANVIER 1985

LE SECRETAIRE GENERAL DU

GOUVERNEMENT

CONAKRY, le 26 JANVIER 1985

COLONEL LANSANA CONTE


CAPITAINE SEKOU TRAORE